

PATINAGE DE VITESSE CANADA

BULLETIN DE LA HAUTE PERFORMANCE

No 163 - Longue piste



TABLE DES MATIÈRES

	Page
But	2
Critères de sélection pour 2012-2013	
• Renseignements généraux	3
• Coupes du monde d'automne	7
• Coupe du monde junior d'automne	9
• Coupes du monde d'hiver	10
• Championnat continental	12
• Championnat du monde sprint	13
• Championnat du monde toutes distances	13
• Championnat du monde junior	14
• Coupe du monde junior d'hiver	16
• Championnat du monde par distances individuelles	17
• Renseignements sur le classement canadien pour 2012-2013	19
• Athlète de l'année / Étoile montante pour 2012-2013	22

Bulletin no 164 du CHP-LP

Critères de sélection des équipes pour 2013-2014

Annexe A : Politique sur les exemptions

Annexe B : Critères et processus pour les demandes de prise en considération spéciale

Formats des compétitions pour 2012-2013

Règlements des compétitions pour 2012-2013

Critères d'octroi des brevets du PAA pour 2012-2013

But

Le Bulletin de la haute performance (BHP) a pour but stratégique fondamental, en matière de sélection des équipes, de définir les dispositions visant, au final, à sélectionner les athlètes pour former les équipes qui performeront au niveau le plus élevé et obtiendront les meilleurs résultats possibles pour le Canada aux Jeux olympiques et aux Championnats du monde en distances individuelles.

- Le Comité de la haute performance - longue piste (CHP-LP) publiera régulièrement des bulletins tout au long de la saison afin d'informer les athlètes, les entraîneurs, le Comité de développement des officiels et les associations/fédérations membres de PVC de toutes mises à jour ou modifications en ce qui concerne, entre autres, les critères de sélection ou les compétitions.
- Le CHP-LP se réserve le droit de modifier ou de changer les politiques énoncées dans le présent document, en cas de circonstances exceptionnelles et s'il estime que des modifications sont dans l'intérêt véritable du Programme de la haute performance. Le cas échéant, on informera les athlètes et les entraîneurs de toutes modifications dès que cela sera possible après leur confirmation par le CHP-LP.

Critères de sélection 2012-2013

Renseignements généraux

Admissibilité

Tous les patineurs doivent satisfaire aux exigences de l'Union internationale de patinage (ISU) relatives à l'admissibilité afin d'être pris en compte pour être sélectionnés pour participer à un Championnat de l'ISU, à une Coupe du monde de l'ISU, aux compétitions de qualification ou à d'autres compétitions internationales.

Avis

Tous les patineurs de l'équipe nationale ou de l'équipe de développement doivent avoir rempli et signé un accord de l'équipe nationale afin d'avoir le droit d'être sélectionnés pour ces compétitions. Les athlètes qui sont choisis pour représenter le Canada aux compétitions internationales et qui ne sont pas membres de l'équipe nationale ou de l'équipe de développement devront signer un accord pour participer.

Pour toutes les Coupes du monde d'automne, tous les patineurs présélectionnés pour faire partie de l'équipe doivent signer la déclaration de participation de PVC une (1) semaine avant les épreuves de sélection de la Coupe du monde d'automne, signifiant ainsi leur intention de participer ou de ne pas participer aux épreuves pour les distances pour lesquelles ils ont été présélectionnés. Les athlètes qui sont sélectionnés à la suite des épreuves de sélection d'automne doivent signer la déclaration de participation de PVC dans les 24 heures suivant la compétition de sélection.

Pour tous les Championnats du monde et le Championnat continental, tous les patineurs sélectionnés doivent signer le formulaire de Déclaration de participation de PVC, dans le cas où ils participeront au championnat en question, à la date déterminée par le CHP-LP.

Pour les Coupes du monde d'hiver, tous les patineurs sélectionnés doivent signer le formulaire de Déclaration de participation de PVC s'ils prévoient participer à la Coupe du monde en question, à la date déterminée par le CHP-LP.

Procédures de sélection

Tous les athlètes doivent se qualifier selon les normes spécifiques établies par l'ISU pour être admissibles à participer à chaque événement particulier. Les politiques actuelles pourraient être modifiées conformément à toutes modifications apportées aux règles et règlements de l'ISU relatifs aux qualifications.

Patinage de vitesse Canada sélectionnera les athlètes pour chaque événement conformément aux procédures générales énoncées ci-dessous.

Les athlètes peuvent être sélectionnés pour faire partie d'une équipe selon l'une des trois méthodes suivantes, énumérées par ordre de priorité :

- La présélection.
- La performance / les résultats aux courses de sélection désignées, annoncés dans les Bulletins du CHP-LP. La sélection est déterminée sous réserve de toute acceptation de demande d'exemption.
- Une demande d'exemption.

1. Présélection

La présélection à un événement peut être accordée à un athlète afin de lui permettre de mieux se préparer en vue de cet événement. La présélection sera fondée sur des résultats spécifiques et objectifs obtenus par l'athlète au cours de la saison de patinage en cours et ne dépendra d'aucune décision prise à l'égard des demandes d'exemption. La présélection peut être disponible ou non pour un événement donné.

Les résultats nécessaires pour obtenir une présélection sont décrits dans les Bulletins pertinents du CHP-LP.

Comme la présélection aura lieu avant toute compétition de sélection, tous les athlètes qui y participeront seront conscients du nombre de places disponibles pour la sélection. Le CHP-LP annoncera toutes les présélections avant le début de la compétition de sélection.

En général, la présélection est limitée à un nombre maximum d'athlètes comme le présent Bulletin l'explique plus loin. Toutefois, le CHP-LP peut, à sa discrétion, présélectionner des athlètes supplémentaires pour un événement particulier ou une équipe particulière s'il estime que la performance de ces athlètes est clairement supérieure à celle des autres aspirants à la sélection et que cette performance justifie une telle présélection.

2. Performance / résultats aux événements de sélection désignés

La sélection sur la base de la performance ou des résultats aux événements de sélection désignés est faite sous réserve de toute décision prise à l'égard des demandes d'exemption (voir 3 ci-après).

On indiquera les événements de sélection désignés pour les équipes formées pour les Coupes du monde d'automne et d'hiver, le Championnat du monde sprint, le Championnat continental, le Championnat du monde toutes distances et le Championnat du monde junior.

3. Demandes d'exemption

En raison de circonstances exceptionnelles et hors de son contrôle, un athlète n'est parfois pas en mesure de participer aux épreuves de sélection désignées.

Dans cette situation, l'athlète peut être admissible à présenter une demande d'exemption pour être sélectionné pour faire partie de l'équipe en question.

La philosophie de base pour la sélection d'un athlète par exemption est la suivante : tout bien considéré, l'athlète qui obtient l'exemption a réalisé clairement des performances supérieures aux compétitions précédentes en comparaison avec les autres athlètes pris en compte pour la sélection. La demande d'exemption est considérée comme le dernier moyen qu'un athlète peut utiliser pour être sélectionné. Ce moyen est prévu pour les circonstances exceptionnelles en dehors des critères de sélection normaux. Ce n'est pas une méthode ordinaire de sélection.

La procédure et la politique pour l'octroi des exemptions sont présentées à l'**annexe A (Bulletin 164)**.

Reprises

1. Les reprises peuvent être autorisées en vertu du règlement no 262 de l'ISU.
2. De plus, en dehors des directives du règlement no 262 de l'ISU, le CHP-LP autorisera seulement des reprises aux fins de sélection des équipes (c'est-à-dire pour les Championnats du monde, les Coupes du monde et les Championnats continentaux).
3. Les conditions dans lesquelles les reprises seront autorisées pour les sélections des équipes pour les Coupes du monde, les Championnats du monde et les Championnats continentaux sont les suivantes :
 - i. Le jury du CHP-LP a le droit de limiter les reprises aux patineurs classés aux 16 premières places du classement final canadien 2011-2012 en consultation avec l'officiel.
 - ii. L'athlète ne franchit pas la ligne d'arrivée, sauf aux Championnats continentaux en raison des répercussions sur le quota du pays.
 - iii. L'athlète subit une chute, subit un bris d'équipement ou est disqualifié immédiatement après la course.
 - iv. L'athlète choisit de ne pas terminer la course et signifie son abandon en allant dans le couloir d'échauffement.
4. En cas de disqualification :
 - i. Le temps ne sera pas considéré officiel.
 - ii. L'admissibilité à une reprise sera déterminée par le jury du CHP-LP.
 - iii. Les athlètes qui sont disqualifiés et qui terminent leurs courses auront seulement droit à une reprise dans les cas où leur temps d'arrivée les aurait qualifiés pour faire partie de l'équipe. Le patineur ne peut pas améliorer son rang par une reprise.
 - iv. Veuillez noter qu'un athlète a droit à une période de repos minimale de 30 minutes entre la course et la reprise. Toutefois, il peut opter d'effectuer la reprise à l'intérieur de cette période de 30 minutes.
5. Exceptions à la reprise : Dans le cas d'une reprise pour une épreuve de 500 m, lorsque les deux tours de 500 m ont lieu le même jour, la reprise aura lieu après le deuxième tour des courses de 500 m.
6. Pour ce qui est des reprises autorisées en dehors des directives du règlement no 262 de l'ISU, le temps chronométré dans la reprise sera utilisé aux fins de la sélection des équipes et du classement canadien.
7. Pour ce qui est des reprises autorisées en dehors des directives du règlement no 262 de l'ISU, le tirage au sort de l'athlète sera effectué séparément de celui de tous athlètes ayant obtenu l'autorisation de faire une reprise en vertu du règlement no 262 de l'ISU.

Voici des précisions apportées aux dispositions sur les reprises ci-dessus :

- Nonobstant le règlement no 266 de l'ISU, en ce qui concerne l'épreuve de 500 m, un athlète qui ne franchit pas la ligne d'arrivée ou qui est disqualifié à la première course a le droit de participer à la deuxième course, sauf en cas de disqualification en vertu du règlement no 216 (2) (f).
- Le moment de la tenue des reprises accordées en vertu du règlement no 262 de l'ISU sera fixé à la discrétion du jury du CHP-LP.

Réunion de sélection

À la suite de chaque compétition de sélection, le CHP-LP tiendra une réunion de sélection.

- A. Conformément au paragraphe VII-46 des procédures et règlements, le CHP-LP doit avoir un quorum à toute réunion pour prendre les décisions concernant la sélection des athlètes aux équipes pour des événements particuliers. Le quorum consiste en la majorité des membres élus (excluant les représentants de l'athlète) présents à la réunion et qui ne sont pas en conflit d'intérêts.
- B. Les athlètes et les entraîneurs membres sont considérés comme étant en conflit d'intérêts en ce qui a trait à ces décisions. Les membres du CHP-LP responsables de prendre les décisions peuvent autoriser un entraîneur à présenter des observations sur la décision à prendre. Toutefois, dans ce cas, l'entraîneur ne participera pas à toutes discussions subséquentes concernant la décision ou au vote.
- C. Dans tous les cas où l'on considère qu'un membre élu est en conflit d'intérêts en ce qui a trait à une décision ou qu'un membre déclare l'être, ou qu'un membre est absent, le directeur du programme longue piste (DPLP) exercera le droit de vote de la personne.

Nomination des équipes

La nomination des équipes est provisoire jusqu'à ce que toutes demandes d'exemption soient examinées.

Une fois toutes les demandes d'exemption examinées, PVC annoncera officiellement le nom des membres de l'équipe par courriel et en affichant la liste des membres de l'équipe en question sur son site Web.

Le CHP-LP a pour but de financer tous les athlètes qualifiés nommés à chaque équipe. Toutefois, de concert avec l'équipe nationale d'entraîneurs, le CHP-LP peut déterminer qu'il n'est pas dans l'intérêt d'un athlète de participer à une compétition particulière. De plus, il est parfois nécessaire de limiter le nombre d'athlètes nommés pour les événements en raison de restrictions budgétaires. Dans les cas où le CHP-LP décide d'appliquer de telles restrictions, PVC n'inscrira pas l'athlète à la compétition visée.

Tous les athlètes qualifiés nommés à une équipe pour participer à un Championnat du monde, à une Coupe du monde ou aux Championnats continentaux doivent signer l'accord de l'athlète et en respecter les conditions, y compris les dispositions sur le code de conduite. Tous les athlètes doivent aussi signer le formulaire de déclaration de l'Union internationale de patinage immédiatement après la compétition de sélection.

Le terme « qualifié » signifie que l'athlète a satisfait aux critères de sélection ou a été ajouté à la liste à cause d'un désistement pour l'événement visé et qu'il occupe la place suivante dans le classement de la compétition de sélection.

Remplacement des athlètes

Le CHP-LP se réserve le droit de remplacer un athlète si, selon un avis médical, sa participation à une compétition pourrait lui causer une blessure ou qu'il n'est pas suffisamment remis d'une blessure existante.

Si un athlète nommé à une équipe se retire ou refuse sa place dans l'équipe avant le départ pour la compétition, il peut être remplacé dans l'équipe à la discrétion absolue du CHP-LP. Les remplaçants

admissibles seront déterminés selon le classement des athlètes suivant la compétition originale de sélection.

Afin de déterminer si un remplacement sera fait, le CHP-LP examinera les performances de l'athlète de remplacement au cours des douze (12) derniers mois et, en consultation avec les entraîneurs, la valeur développementale de sa participation à l'événement en question. D'autres considérations comprendront les circonstances budgétaires, la participation à plus d'un événement ou d'une course, les possibilités de perfectionnement, la compétitivité de l'athlète, l'état d'avancement de la préparation, les recommandations des entraîneurs et le classement international.

Si un athlète nommé à une équipe se retire de l'équipe après le départ du Canada pour la compétition, ou la série de compétitions, il ne sera pas remplacé dans l'équipe. Cependant, on pourra offrir à un autre athlète déjà à la compétition, la possibilité de le remplacer. Les remplaçants admissibles seront déterminés, en premier lieu, selon le classement des athlètes, conformément aux procédures de sélection originales et, en deuxième lieu, selon les recommandations des entraîneurs.

Dans l'un ou l'autre cas susmentionné, si l'athlète de remplacement est l'athlète occupant la place suivante au classement de la compétition de sélection originale, il sera considéré comme étant qualifié et admissible à l'obtention de points de classement canadien pour sa participation à la compétition en question. Si l'athlète de remplacement n'occupe pas la place suivante au classement de la compétition de sélection originale, il ne sera pas admissible à l'obtention de points de classement canadien.

Participation d'un athlète non qualifié à une Coupe du monde 2012-2013 grâce à une place libre

Un athlète peut participer, à une Coupe du monde, à une distance pour laquelle il ne s'est pas qualifié a) s'il participe à une autre distance et que le quota n'est pas rempli pour la distance pour laquelle il ne s'est pas qualifié; ou b) si un autre athlète se retire de la distance.

Coupes du monde d'automne 2012

16 au 18 novembre 2012	Toutes distances	Heerenveen (Pays-Bas)
24 au 25 novembre 2012	Moyennes / longues distances	Kolomna (Russie)
1er et 2 décembre 2012	Moyennes / longues distances	Astana (Kazakhstan)
8 et 9 décembre 2012	Sprint	Nagano (Japon)
15 et 16 décembre 2012	Sprint	Harbin (Chine)

Procédures de sélection

Les athlètes seront sélectionnés pour les Coupes du monde d'automne 2012 selon l'ordre de priorité suivant :

1. Les athlètes qui se sont classés aux cinq (5) premiers rangs au Championnat du monde en distances individuelles 2012 seront présélectionnés pour une place aux Coupes du monde d'automne dans l'ordre de leurs positions à l'arrivée à leurs distances respectives.
2. Sous réserve d'exemptions, les autres places aux Coupes du monde d'automne 2012 seront accordées selon l'ordre de classement à l'arrivée par distance et par sexe à la compétition de sélection pour les Coupes du monde d'automne 2012. Les quotas et les remplacements seront déterminés à la discrétion du CHP-LP.
3. Exemptions
Le CHP-LP peut accorder à un athlète une exemption lui permettant d'accéder à une équipe en raison de circonstance exceptionnelle, conformément à la politique sur l'octroi d'exemptions.

En cas d'égalité à la compétition de sélection pour les Coupes du monde d'automne, l'athlète occupant la meilleure place au classement canadien 2011-2012 pour la distance en question sera le mieux classé parmi les athlètes concernés.

Les athlètes ci-dessous ont été présélectionnés pour les courses des Coupes du monde d'automne 2012.

Femmes	Hommes
500 m - Christine Nesbitt	1000 m - Denny Morrison
1000 m - Christine Nesbitt	1500 m - Denny Morrison
1500 m - Christine Nesbitt	
1500 m - Cindy Klassen	

Exceptions :

500 m – Le total des points obtenus aux deux courses de 500 m de la compétition de sélection pour les Coupes du monde d'automne 2012 déterminera le classement final.

Départ en groupe

- La sélection pour toutes les places de quota se fera parmi les athlètes déjà en compétition aux Coupes du monde d'automne dans une autre distance. Aux fins de la sélection, la priorité sera accordée aux athlètes s'étant le mieux classés à l'événement de sélection à départ en groupe. Les entraîneurs présents à la compétition des Coupes du monde assureront la sélection pour toute autre place de quota restante.
- Les règles de départ en groupe seront conformes aux règles de l'ISU énoncées dans sa Communication 1689, complément du règlement technique de l'ISU no 253, alinéa 4 b, publié par le Comité technique de l'ISU en juillet 2012. Selon les règlements de l'ISU, les athlètes doivent porter des protège-tibias et des gants résistants aux coupures, et l'extrémité arrière des lames doivent être arrondies à un rayon de 1 centimètre. De plus, en vertu du règlement D3-200 de PVC régissant les courses à départ en groupe aux compétitions de style olympique, les athlètes doivent porter une protection des chevilles et une protection des yeux. Il est recommandé aux athlètes d'envisager de porter, en plus des pièces d'équipement exigées par l'ISU et PVC, une protection du cou du type décrit dans le règlement D3-301 de PVC.
- La participation aux compétitions de sélection à départ en groupe se limitera aux athlètes ayant obtenu une place de quota dans une distance individuelle à la compétition de sélection des Coupes du monde d'automne. Les autres places de départ pour le départ en groupe seront attribuées selon le classement au 1500 m, suivi par le 3000 m femmes / 5000 m hommes et par le 1000 m à la compétition de sélection pour les Coupes du monde d'automne, jusqu'à 28 compétiteurs au maximum.

Classement pour les Coupes du monde d'automne

Les athlètes seront classés de la façon suivante :

1. Les athlètes présélectionnés
2. Les résultats de la compétition de sélection d'automne

Remarque : Les athlètes qui obtiennent une exemption seront classés selon leurs performances antérieures.

Sélection des membres du groupe de poursuite par équipe pour les Coupes du monde d'automne

Les athlètes seront sélectionnés pour le groupe de poursuite par équipe des Coupes du monde d'automne 2012 selon l'ordre de priorité suivant :

1. Les athlètes ayant participé à la poursuite par équipe au Championnat du monde en distances individuelles 2012 et ayant terminé aux trois (3) premiers rangs sont présélectionnés pour le groupe de poursuite par équipe.
Groupe de poursuite par équipe : Christine Nesbitt, Cindy Klassen, Brittany Schussler
2. Sous réserve d'exemptions, la sélection pour toute place restante (après les présélections) se fera selon l'ordre du classement du total cumulatif sammelagt des deux (2) distances de 1500 m et 3000 m (femmes) et de 1500 m et 5000 m (hommes) à la compétition de sélection pour les Coupes du monde d'automne.
3. Le CHP-LP peut accorder une exemption à un athlète pour qu'il fasse partie du groupe de poursuite par équipe dans des circonstances exceptionnelles, conformément à la politique sur l'octroi d'exemptions.
4. À sa discrétion exclusive, le CHP-LP peut nommer des athlètes supplémentaires au groupe de poursuite par équipe parmi les athlètes participant aux Coupes du monde dans une autre distance.

Le groupe d'entraînement de poursuite par équipe sera nommé à la suite de la compétition de sélection pour les Coupes du monde d'automne. L'équipe choisie pour chaque événement sera déterminée par le DPLP et les entraîneurs à chaque événement.

Coupe du monde junior d'automne 2012

Calgary, Alberta – Les 15 et 16 novembre 2012

Admissibilité

Un athlète est considéré comme junior s'il a atteint l'âge de 14 ans, mais pas celui de 19 ans en date du 1er juillet 2012. (Règlement no 108 de l'ISU) Tous les athlètes doivent atteindre les normes de temps de la Coupe du monde junior de l'ISU pour chaque distance (Communication 1753 de l'ISU).

Procédures de sélection

Le Canada fera participer les athlètes qui sont inscrits à la compétition Can-Am, et les places seront attribuées selon le classement à l'arrivée par distance, en fonction des résultats du Championnat canadien junior 2012.

Coupes du monde d'hiver 2013

19 et 20 janvier 2013	Coupe du monde - sprint	Calgary (Canada)
9 et 10 février 2013	Coupe du monde - moyennes/longues distances	Inzell (Allemagne)
1 au 3 mars 2013	Coupe du monde - toutes distances	Erfurt (Allemagne)
8 au 10 mars 2013	Coupe du monde - toutes distances	Heerenveen (Pays-Bas)

Procédures de sélection

Afin d'être admissible à la sélection pour les Coupes du monde d'hiver 2013, les athlètes devront atteindre les normes de temps ci-dessous à un événement sanctionné au cours de la période allant du 1er janvier 2012 à la clôture du Championnat canadien par distances individuelles 2013 ou être classés parmi les 24 meilleures places au classement général actuel des Coupes du monde 2012-2013.

Femmes	500	38.67	Hommes	500	35.22
	1000	1,17.13		1000	1,09.41
	1500	1,59.06		1500	1,46.60
	3000	4,10.84		5000	6,26.94
	5000	7,16.89		10 000	13,38.82

Les athlètes seront sélectionnés pour participer aux Coupes du monde d'hiver 2013 (Calgary, Inzell et Erfurt) selon l'ordre de priorité ci-après :

1. Présélection : les athlètes ayant participé aux Coupes du monde d'automne et s'étant classés aux trois (3) premiers rangs dans une distance particulière à ces Coupes seront présélectionnés pour une place aux Coupes du monde d'hiver pour cette distance. Au minimum, deux places de quota pour les Coupes du monde (incluant les demandes d'exemption) resteront par distance pour la sélection au Championnat canadien par distances individuelles 2013. Si le nombre d'athlètes admissibles pour la présélection dans une distance donnée dépasse cette limite, l'ordre de priorité sera le suivant :
 - a. Les athlètes ayant obtenu le plus grand nombre de résultats parmi les trois premières places dans la distance en question
 - b. Le meilleur classement des Coupes du monde pour la distance en question
2. Sous réserve d'exemptions, les places restantes pour les Coupes du monde d'hiver 2013 seront accordées selon le classement à l'arrivée par distance et sexe du Championnat canadien par distances individuelles 2013. Les athlètes qualifiés n'ayant pas atteint la norme de performance ne seront pas remplacés par d'autres l'ayant atteint. Si, pour une distance donnée, aucun athlète qualifié n'a atteint la norme de temps, la personne occupant la première place à cette distance sera sélectionnée. Les quotas d'athlètes envoyés seront déterminés à la discrétion du CHP-LP.
3. Exemptions
Le Comité de la haute performance - longue piste peut accorder une exemption à un athlète pour qu'il accède à une équipe, en cas de maladie, de blessure ou de circonstances exceptionnelles, conformément à la politique sur l'octroi d'exemptions.

Dans l'éventualité d'une égalité au Championnat canadien par distances individuelles, l'athlète possédant le classement actuel le plus élevé de l'ISU pour la distance sera classé le plus haut parmi les athlètes concernés.

Pour être admissibles à participer à la compétition de la Coupe du monde 2013 à Erfurt (du 1er au 3 mars), les athlètes qualifiés doivent finir dans les premiers trente pour cent (30,0 %) de la Division B ou participer à leur événement qualifié de la Division A aux Coupes du monde de Calgary et d'Inzell, ou être classés parmi les 24 premières places du classement général des Coupes du monde. Les quotas pour la Coupe du monde à Erfurt seront remplis par des athlètes s'étant qualifiés à un autre événement. Des points de classement seront octroyés aux athlètes s'étant qualifiés à la compétition de classement originale. Des points de classement ne seront pas octroyés aux athlètes de remplacement.

Des athlètes seront sélectionnés pour participer à la finale de la Coupe du monde 2013 à Heerenveen selon les critères de qualification de l'ISU.

Exceptions

500 m – Le total des points obtenus aux deux courses de 500 m de la compétition de sélection pour le Championnat canadien par distances individuelles 2013 déterminera le classement final.

Départ en groupe

- La sélection pour toutes les places de quota se fera parmi les athlètes déjà en compétition aux Coupes du monde d'hiver dans une autre distance. Aux fins de la sélection, la priorité sera accordée aux athlètes s'étant le mieux classés à l'événement de sélection à départ en groupe. Les entraîneurs présents à la compétition des Coupes du monde assureront la sélection pour toute autre place de quota restante.
- Les règles de départ en groupe seront conformes aux règles de l'ISU énoncées dans sa Communication 1689, complément du règlement technique de l'ISU no 253, alinéa 4 b, publiée par le Comité technique de l'ISU en juillet 2012. Selon les règlements de l'ISU, les athlètes doivent porter des protège-tibias et des gants résistants aux coupures, et l'extrémité arrière des lames doit être arrondie à un rayon de 1 centimètre. De plus, en vertu du règlement D3-200 de PVC régissant les courses à départ en groupe aux compétitions de style olympique, les athlètes doivent porter une protection des chevilles et une protection des yeux. Il est recommandé aux athlètes d'envisager de porter, en plus des pièces d'équipement exigées par l'ISU et PVC, une protection du cou du type décrit dans le règlement D3-301 de PVC.
- La participation aux compétitions de sélection à départ en groupe se limitera aux athlètes ayant obtenu une place de quota dans une distance individuelle à la compétition de sélection des Coupes du monde d'hiver. Les autres places de départ pour le départ en groupe seront attribuées selon le classement au 1500 m, suivi par le 3000 m femmes / 5000 m hommes et par le 1000 m à la compétition de sélection pour les Coupes du monde d'automne, jusqu'à 28 compétiteurs au maximum.

Sélection des membres du groupe de poursuite par équipe pour les Coupes du monde d'hiver

Les athlètes seront sélectionnés pour le groupe de poursuite par équipe des Coupes du monde d'hiver 2012 selon l'ordre de priorité suivant :

1. Les athlètes ayant participé à la poursuite par équipe aux Coupes du monde d'automne 2012 et ayant terminé aux trois (3) premiers rangs.
2. Sous réserve d'exemptions, la sélection pour toute place restante (après les présélections) se fera selon l'ordre du classement du total cumulatif sammelagt des deux (2) distances de 1500 m et 3000 m (femmes) et de 1500 m et 5000 m (hommes) à la compétition de sélection pour les Coupes du monde d'hiver.
3. Exemptions :

Le CHP-LP peut accorder une exemption à un athlète pour qu'il fasse partie du groupe de poursuite par équipe dans des circonstances exceptionnelles, conformément à la politique sur l'octroi d'exemptions. (Annexe A)

4. À sa discrétion exclusive, le CHP-LP peut nommer des athlètes supplémentaires au groupe de poursuite par équipe parmi les athlètes participant aux Coupes du monde dans une autre distance.

Le groupe de poursuite par équipe sera nommé à la suite du Championnat canadien par distances individuelles 2013. L'équipe choisie pour chaque événement sera déterminée par le DPLP et les entraîneurs à chaque événement.

Championnat continental 2013

(qualification régionale) les 12 et 13 janvier 2013

Admissibilité

Afin d'être admissibles à participer au Championnat continental, les athlètes doivent réussir les temps de qualification établis par l'ISU au cours de la saison 2012-2013, avant le Championnat continental 2013. Ces normes de temps peuvent être réalisées au cours du Championnat canadien par distances individuelles 2013, des compétitions des Coupes du monde d'automne 2012 et des compétitions internationales 2012-2013 qui font partie de la liste actuelle des communications de l'ISU.

Quota

Le Canada peut inscrire, au maximum, six (6) patineurs par sexe, conformément au règlement no 220-5c de l'ISU (sous réserve du nombre de participants provenant des autres pays).

Procédures de sélection

Pour faire partie de l'équipe du Championnat continental 2013, les athlètes seront choisis selon l'ordre de priorité suivant :

1. Les résultats au Championnat canadien par distances individuelles 2013.

Sous réserve d'exemptions, les athlètes seront sélectionnés selon leur rang au total cumulatif des points sammelagt obtenus à ce Championnat aux trois (3) distances de 500m(1), 1500 m et 3000 m (femmes) et de 500m(1), 1500 m et 5000 m (hommes).

2. Exemptions

Le CHP-LP peut accorder une exemption à un athlète pour qu'il accède à l'équipe, en cas de circonstances exceptionnelles, conformément à la politique sur l'octroi d'exemptions.

Classement

Classement Pour le Championnat continental, le classement sera établi en fonction des résultats aux distances individuelles obtenus au Championnat canadien par distances individuelles 2013.

Reprises

Les reprises doivent s'effectuer hors de la compétition. Le droit de reprise sera confirmé de concert avec les États-Unis avant la compétition.

Championnat du monde sprint 2013

Salt Lake City, les 26 et 27 janvier 2013

Admissibilité

Pour participer au Championnat du monde sprint 2013, l'athlète doit avoir réussi les temps de qualification pour le 500 m ou le 1000 m conformément au règlement no 208 de l'ISU.

Quota

Le Canada a le droit d'inscrire 4 hommes et 2 femmes au Championnat du monde sprint 2013.

Procédures de sélection Les athlètes seront sélectionnés pour faire partie de l'équipe du Championnat du monde sprint 2013 selon l'ordre de priorité suivant :

1. Les résultats au Championnat canadien par distances individuelles 2013
Sous réserve d'exemptions, les athlètes seront sélectionnés selon l'ordre de leur classement final au Championnat canadien par distances individuelles 2013.
2. Exemptions
Le CHP-LP peut accorder une exemption à un athlète pour qu'il accède à l'équipe, en cas de circonstances exceptionnelles, conformément à la politique sur l'octroi d'exemptions.

Classement

Le classement sera établi en fonction du total cumulatif de points sammelagt accumulés par les athlètes à ce championnat, y compris les reprises.

Le total de points sammelagt sera déterminé en fonction des deux temps obtenus par l'athlète à la course de 500 m et son temps à la course de 1000 m.

Dans le calcul des points sammelagt pour la sélection de l'équipe, les points sammelagt pour le 1000 m seront doublés pour chaque athlète. Advenant une égalité, le meilleur résultat au 500 m et au 1000 m de chaque athlète à égalité sera totalisé et l'athlète ayant le total le moins élevé sera sélectionné. S'il y a encore une égalité, les athlètes s'affronteront dans une course de 1000 m et le gagnant de cette course sera sélectionné pour le Championnat du monde sprint 2013.

Classement

Le classement pour le Championnat du monde sprint 2013 sera effectué conformément au règlement no 242 de l'ISU.

Championnat du monde toutes distances 2013

Hamar, Norvège, les 16 et 17 février 2013

Admissibilité

Pour participer au Championnat du monde toutes distances 2013, les athlètes doivent avoir réussi les temps de qualification conformément au règlement no 208 de l'ISU.

Quota

Pour le Canada, le quota de l'équipe qui participera au Championnat du monde toutes distances sera déterminé après quatre (4) distances du Championnat continental 2013. Notre région (Amérique du

Nord/Océanie) a le droit d'inscrire quatre (4) hommes et six (6) femmes au Championnat du monde toutes distances. Le nombre maximal d'inscriptions est de quatre (4) participants par pays.

Procédures de sélection

Les athlètes de l'équipe du Championnat du monde toutes distances 2013 seront sélectionnés selon l'ordre de priorité suivant :

1. Présélection

Les athlètes qui se qualifient pour le Championnat du monde sprint et qui sont classés aux deux (2) premiers rangs au total cumulatif sammelagt pour les trois distances, 500 m, 1500 m et 3000 m (femmes) et 500 m, 1500 m et 5000 m (hommes) au Championnat canadien par distances individuelles 2013.

2. Sélection

Femmes – Sous réserve d'exemptions, toutes les autres places (après les présélections) seront accordées selon l'ordre du classement cumulatif sammelagt pour trois distances, soit 500 m, 1500 m et 3000 m, au **Championnat canadien par distances individuelles 2013**.

Les athlètes doivent participer au Championnat continental pour être admissibles, à moins qu'elles soient qualifiées et qu'elles participent au Championnat du monde sprint.

Hommes – Sous réserve d'exemptions, toutes les autres places (après les présélections) seront accordées selon l'ordre du classement cumulatif sammelagt pour trois distances, soit 500 m, 1500 m et 5000 m, au **Championnat continental 2013**. Les athlètes doivent participer au Championnat continental pour être admissibles, à moins qu'ils soient qualifiés et qu'ils participent au Championnat du monde sprint.

3. Exemptions

Le CHP-LP peut accorder une exemption à un athlète pour qu'il accède à l'équipe, en cas de circonstances exceptionnelles, conformément à la politique sur l'octroi d'exemptions.

Classement

Le classement pour le Championnat du monde toutes distances 2013 sera établi selon le règlement no 240 de l'ISU.

Championnat du monde junior 2013

Collalbo, Italie – Les 22, 23 et 24 février 2013

Admissibilité

Un athlète est considéré comme junior s'il a atteint l'âge de 14 ans, mais pas celui de 19 ans en date du 1er juillet 2012. (Règlement no 108 de l'ISU)

Tous les athlètes doivent atteindre les normes de temps requises par l'ISO pour chaque distance. (Règlement no 208 de l'ISU)

Quota

Le Canada peut sélectionner jusqu'à cinq (5) athlètes pour le Championnat du monde junior 2013.

Procédures de sélection

Les athlètes de l'équipe du Championnat du monde junior 2013 seront sélectionnés selon l'ordre de priorité suivant :

1. Présélection

Tous athlètes, y compris le 1er remplaçant, sélectionnés pour le Championnat du monde sprint 2013 ou le Championnat du monde toutes distances 2013, ou tous athlètes sélectionnés pour une équipe des Coupes du monde d'hiver, au maximum, un (1) athlète par distance par sexe, seront présélectionnés pour l'équipe du Championnat du monde junior 2013. Au maximum, deux (2) athlètes par sexe peuvent être présélectionnés.

Les athlètes qui se préqualifient par leur performance au Championnat du monde sprint ou à la course de 500 m ou de 1000 m d'une Coupe du monde obtiendront une place dans l'équipe de sprint. Ceux qui se préqualifient par leur performance au Championnat du monde toutes distances ou à la course de 1500 m, de 3000 m ou de 5000 m d'une Coupe du monde obtiendront une place dans l'équipe toutes distances.

Si plus de deux athlètes sont admissibles à la présélection, l'ordre de priorité suivant sera utilisé.

La présélection des femmes et celle des hommes ont été séparées parce que l'épreuve des femmes favorise davantage les athlètes axés sur le sprint, alors que l'épreuve des hommes favorise les athlètes à moyenne ou longue distance.

1. Ordre de priorité pour la présélection

- a. Les athlètes qualifiés pour le Championnat du monde toutes distances 2013, selon l'ordre du classement à la compétition de sélection 2013 (Championnat canadien par distances individuelles, femmes (500 m, 1500 m, 3000 m), Championnat continental, hommes (500 m, 1500 m, 5000 m)).
- b. Les athlètes qualifiés pour le Championnat du monde sprint 2013 selon l'ordre de classement au Championnat canadien par distances individuelles 2013.
- c. Les athlètes qualifiés pour une équipe des Coupes du monde d'hiver 2013 selon l'ordre de la meilleure position d'arrivée aux épreuves de sélection par distance respective. S'il y a égalité pour la meilleure position d'arrivée, le classement se fera selon l'ordre des temps d'arrivée des athlètes exprimés en pourcentage du temps du gagnant de la course de sélection respective.

2. Les résultats au Championnat canadien par distances individuelles 2013 / à la Coupe du Canada 2

Sous réserve d'exemptions, les athlètes seront sélectionnés pour le Championnat du monde junior comme suit :

Championnat canadien par distances individuelles 2013 / Coupe du Canada 2, Calgary, Alberta

- a) Les trois premiers athlètes au classement toutes distances – total des points
Le classement sera déterminé par le total cumulatif de quatre (4) distances, en points cumulatifs sammelagt, accumulé par les athlètes à ces compétitions, y compris les reprises pour toutes les distances.

Les distances utilisées seront les suivantes :

Femmes : 500 m, 1000 m, 1500 m, 3000 m

Hommes : 500 m, 1500 m, 3000 m, 5000 m

- b) Le premier athlète au classement des épreuves de sprint – 2 x 500 m et meilleur 1000 m

Remarque :

Les athlètes peuvent se qualifier pour plus d'une position. Le CHP-LP choisit alors le remplaçant. À sa discrétion exclusive, le CHP-LP peut décider si un remplacement se fera ou non.

À sa discrétion exclusive, le CHP-LP peut nommer un 5e membre (hommes et/ou femmes) pour l'équipe du Championnat du monde junior pour remplir les quotas.

3. Exemptions

Le Comité de la haute performance - longue piste peut accorder une exemption à un athlète pour qu'il accède à l'équipe, en cas de circonstances exceptionnelles, conformément à la politique sur l'octroi d'exemptions.

Classement

Les temps de classement pour le Championnat du monde junior 2013 correspondent aux meilleurs temps de la saison de patinage 2012-2013. Ces temps comprennent ceux réalisés à l'Oval Invitational, à la compétition Can-Am, au Championnat canadien par distances individuelles et aux Coupes du Canada. (Règlement no 227 de l'ISU)

Groupe de poursuite par équipe du Championnat du monde junior 2013

La composition du groupe sera décidée par le personnel d'entraîneurs au Championnat du monde junior selon les résultats de tous les athlètes aux épreuves individuelles.

Reprises

Veuillez consulter les renseignements sur les reprises fournis dans le Bulletin du CHP-LP.

Coupe du monde junior d'hiver 2013

Roseville, États-Unis – Les 19 et 20 janvier

Admissibilité

Tous les athlètes doivent être classés comme juniors A ou juniors B. Tous les athlètes doivent atteindre les normes de temps de l'ISU pour la Coupe du monde junior pour chaque distance (Communication no 1753).

Procédures de sélection

Les athlètes sélectionnés pour le Championnat du monde junior 2013 peuvent également être sélectionnés pour la Coupe du monde junior de Roseville. Aux fins de la sélection, la priorité sera accordée aux athlètes les mieux classés qui n'ont pas acquis de points de Coupes du monde juniors 2012-2013.

Championnat du monde par distances individuelles 2013

Patinage de vitesse Canada a le droit d'inscrire, au maximum, trois (3) athlètes par distance au Championnat du monde par distances individuelles. Les athlètes doivent être qualifiés selon le classement mondial de l'ISU ou le classement par temps afin de pouvoir être pris en considération par PVC. Ainsi, tous les athlètes figurant sur la liste de réserve ne seront pas pris en considération aux fins de la sélection.

Si le Canada a trois (3) athlètes qualifiés ou moins conformément aux procédures de qualification de l'ISU, PVC les sélectionnera tous.

Si le Canada a plus de trois (3) athlètes qualifiés, les procédures suivantes seront utilisées pour sélectionner les trois (3) athlètes par distance :

Nombre de patineurs qualifiés selon classement mondial	Nombre de patineurs qualifiés selon le classement par temps	Décision du CHP-LP			
		1ère place de quota	2e place de quota	3e place de quota	Place de remplaçant
4 ou plus	1 ou plus	L'athlète occupant la meilleure place au classement mondial est sélectionné	L'athlète occupant la 2e meilleure place au classement mondial est sélectionné	Le CHP-LP compare les performances en affrontements tête à tête des autres athlètes qualifiés au classement et au temps, puis fait la sélection pour la troisième place**	L'athlète occupant la 2e meilleure place (en affrontements tête à tête) qui n'a pas été sélectionné pour la 3e place de quota est inscrit comme remplaçant
3	1 ou plus	L'athlète occupant la meilleure place au classement mondial est sélectionné	L'athlète occupant la 2e meilleure place au classement mondial est sélectionné	Le CHP-LP compare les performances en affrontements tête à tête de l'athlète occupant la 3e place au classement mondial et des athlètes	L'athlète occupant la meilleure place (en affrontements tête à tête) qui n'a pas été sélectionné pour la 3e place de quota est inscrit comme remplaçant

				qualifiés au temps, puis fait la sélection pour la troisième place**	
2	2 ou plus	L'athlète occupant la meilleure place au classement mondial est sélectionné	L'athlète occupant la 2e meilleure place au classement mondial est sélectionné	Le CHP-LP compare les performances en affrontements tête à tête des athlètes qualifiés au temps, puis fait la sélection pour la dernière place**	L'athlète occupant la meilleure place sur la liste de classement par temps de l'ISU qui n'a pas encore été sélectionné est inscrit comme remplaçant
1	3 ou plus	L'athlète qualifié selon le classement mondial est sélectionné	L'athlète occupant la meilleure place sur la liste de classement par temps de l'ISU est sélectionné	Le CHP-LP compare les performances en affrontements tête à tête des athlètes qualifiés au temps, puis fait la sélection pour la dernière place**	L'athlète occupant la meilleure place sur la liste de classement par temps de l'ISU qui n'a pas encore été sélectionné est inscrit comme remplaçant
0	4 ou plus	L'athlète occupant la meilleure place sur la liste de classement par temps de l'ISU est sélectionné	L'athlète occupant la 2e meilleure place sur la liste de classement par temps de l'ISU est sélectionné	Le CHP-LP compare les performances en affrontements tête à tête des athlètes qualifiés au temps, puis fait la sélection pour la dernière place**	L'athlète occupant la meilleure place sur la liste de classement par temps de l'ISU qui n'a pas encore été sélectionné est inscrit comme remplaçant

** La comparaison des performances en affrontements tête à tête se fera en utilisant les courses des Coupes du monde de l'ISU, les courses des Championnats du monde de l'ISU et les courses du Championnat canadien par distances individuelles tenues après le **1er janvier 2013**. La comparaison des performances en affrontements tête à tête se fera séparément pour chaque course, entre les temps réalisés par les athlètes concernés. Si aucune course présentant un affrontement tête à tête après le 1er janvier 2013 ne peut être utilisée pour faire la comparaison, la compétition de sélection pour les Coupes du monde d'automne et les Coupes du monde d'automne serviront à la faire.

Si un bris d'égalité est nécessaire pour déterminer le gagnant de ces comparaisons, le CHP-LP utilisera les performances des athlètes concernés au plus récent Championnat canadien par distances individuelles.

Classement canadien 2012-2013

1. Renseignements généraux

Le système de classement canadien pour 2012-2013 comprendra une série de compétitions assujetties aux règlements publiés par le CHP-LP.

2. Règles de base

Le système de classement canadien présente de multiples possibilités d'obtenir des points pour chaque distance individuelle, à des compétitions internationales et nationales. Vous trouverez ci-dessous une indication du nombre maximal de courses qui seront utilisées pour calculer le classement canadien final pour 2012–2013. Si des athlètes participent à un nombre plus élevé de courses que le nombre indiqué, seuls les points des meilleures performances seront utilisés.

500 m	Femmes et hommes	Les 7 meilleures courses seront utilisées pour le classement
1000 m	Femmes et hommes	Les 6 meilleures courses seront utilisées pour le classement
1500 m	Femmes et hommes	Les 3 meilleures courses seront utilisées pour le classement
3000 m	Femmes	Les 3 meilleures courses seront utilisées pour le classement
5000 m	Hommes	Les 3 meilleures courses seront utilisées pour le classement
5000 m	Femmes	Les 2 meilleures courses seront utilisées pour le classement (pas de points bonus)
10 000 m	Hommes	Les 2 meilleures courses seront utilisées pour le classement (pas de points bonus)

3. Compétitions de la série du classement canadien 2012–2013

Parmi les six compétitions ci-dessous, les quatre où les meilleurs résultats qui auront été obtenus seront pris en compte pour ce classement

La compétition de sélection pour les Coupes du monde d'automne

La Coupe du Canada no 1

Le Championnat canadien par distances individuelles / la Coupe du Canada no 2

La Coupe du Canada no 3

Le Championnat nord-américain

La Coupe du Canada no 4

4. Système de points utilisé pour le classement canadien

Les points seront octroyés conformément aux tableaux de notation 2012-2013 pour les compétitions internationales et nationales. Les points des athlètes qui participent à n'importe laquelle des compétitions de classement canadien seront rajustés après la saison par l'élimination des athlètes ayant terminé aux 16 meilleures places au Championnat du monde par distances individuelles 2013. Ces athlètes seront classés aux premières places pour la distance en question.

Les égalités seront brisées à l'aide des résultats du Championnat canadien par distances individuelles (si les athlètes ont participé à cette compétition).

Points de classement

Veillez consulter les tableaux de notation ci-dessous pour connaître les points accordés pour chaque événement. Le classement canadien pour chaque catégorie de distance sera déterminé par les points accumulés par chaque athlètes au cours de la saison. Après la saison, une liste finale du classement canadien sera publiée pour chaque distance individuelle.

Les athlètes peuvent obtenir des points de classement canadien aux événements suivants :

- a) La compétition de sélection des Coupes du monde d'automne 2012.
- b) Toutes les Coupes du monde d'hiver.
- c) Les Coupes du monde d'automne (Heerenveen, Kolomna, Astana, Nagano, Harbin) : seuls les points de classement les plus élevés obtenus au cours des Coupes du monde d'automne seront comptés (c'est-à-dire les meilleurs résultats au 2 x 500 m, au 2 x 1000 m, au 1 x 1500 m, au 1 x 3000 m, au 1 x 5000 m, au 1 x 10 000 m).
- d) Le Championnat continental : les athlètes des distances de 3000 m ou plus pourront obtenir des points de performance comme suit : 100, 80, 70, etc. (seulement pour les athlètes qui ne se qualifient pas pour le Championnat du monde).
- e) Le Championnat du monde sprint : les athlètes pourront obtenir des points comme pour les Coupes du monde, comme suit : 110 + 1 point pour chaque place au-dessus des 16 premiers).
- f) Le Championnat canadien par distances individuelles 2013 et la Coupe du Canada no 2. Des points bonus seront accordés selon les résultats combinés des épreuves CSD et CC no 2, sauf pour les distances de 5000 m pour les femmes et de 10 000 m pour les hommes.
- g) Les Coupes du Canada no 1 et 3 : chaque course sera traitée séparément pour l'obtention de points du classement canadien.
- h) La Coupe du Canada no 4 (finale) : des points bonus seront accordés conformément au tableau des points des Coupes du Canada ci-dessous pour toutes les distances, sauf les courses de 5000 m pour les femmes et de 10 000 m pour les hommes.
- i) Le Championnat nord-américain : les points seront accordés pour les Canadiens seulement pour chaque course.
- j) Les points seront accordés pour chacune des Coupes du monde d'hiver et des Coupes du monde d'automne susmentionnées comme suit :

Événement	Points bonus	Points de performance (attribués selon la position d'arrivée)	Points maximums disponibles par distance
Finale A de Coupe du monde	110 points pour un temps parmi les 24 meilleurs du classement général des divisions A et B	1 point pour chaque place au-dessus du 24e meilleur temps au classement général	133
Finale B de Coupe du monde		110 moins 1 point pour chaque place en-dessous du 24e meilleur temps au classement général des divisions A et B, jusqu'à 101 points au minimum	110

Tableau de notation des points 2012-2013**

Rang	Championnat canadien/Coupe Canada no 2 Finale de Coupe du Canada no 4	Sélections des Coupes du monde d'automne, Championnat nord-américain, Coupes du Canada no 1 et 3
1	125	100
2	100	80
3	88	70
4	75	60
5	63	50
6	45	45
7	40	40
8	36	36
9	32	32
10	28	28
11	26	26
12	24	24
13	22	22
14	20	20
15	18	18
16	17	17
17	16	16
18	15	15
19	14	14
20	13	13
21	12	12
22	11	11
23	10	10
24	9	9
25	8	8
26	7	7
27	6	6
28	5	5
29	4	4
30	3	3
31	2	2
32	1	1

** Si deux athlètes ou plus obtiennent le même rang, chacun d'eux recevra le total des points accordés pour le rang donné.

- Les points de classement canadien seront seulement accordés à l'athlète s'il s'est qualifié et a terminé l'épreuve donnée. Les athlètes qui ne terminent pas une course ou ne la commencent pas à cause d'une blessure ne recevront pas de points de classement canadien pour cette course. Les athlètes qui sont disqualifiés dans une course ne recevront pas de points de classement pour cette course.
- Seuls les athlètes canadiens sont admissibles à obtenir des points de classement canadien.

- En cas d'égalité de classement dans une distance donnée, l'athlète ayant réalisé le meilleur temps au Championnat canadien par distances individuelles 2013 / à la Coupe du Canada no 2 pour cette distance se verra accorder le classement le plus élevé.

Athlète de l'année et l'Étoile montante

Chaque année, à l'Assemblée générale annuelle, Patinage de vitesse Canada nomme les athlètes en longue piste masculin et féminin de l'année et décerne le prix de l'« étoile montante ».

Le CHP-LP choisira les gagnants de ces prix en tenant compte de toutes les performances de la saison en cours, y compris les Championnats du monde, les Coupes du monde et les compétitions nationales.